

FAILLITES EN CASCADE

Un syndicat dénonce un restaurateur mauvais payeur

Par **Eric Budry**. Mis à jour à 16h04 **2 Commentaires**

Le SIT a manifesté vendredi devant un restaurant dont le patron en est à sa troisième faillite.



Le SIT accuse un restaurateur de profiter du système des faillites en cascade pour ne pas verser les salaires dus à ses collaborateurs. (Image d'archives)

Image: Laurent Guiraud

Partager & Commenter

«M. R., on vous invite à venir sur le trottoir avec votre carnet de chèques. Votre société abuse du système des faillites en cascade pour ne pas verser les salaires que vous devez à des collaborateurs!» Sur le coup de midi ce

vendredi, une dizaine de syndicalistes du SIT ont fait le pied de grue devant un restaurant de la rue Versonnex et tenté de rencontrer le patron de l'établissement. Muni d'un mégaphone, Sylvain Tarrit, secrétaire syndical, détaille pour les passants les griefs syndicaux.

Selon le SIT, ce patron devrait un total de 68 000 francs de salaires impayés à quatre de ses anciens employés qu'il avait licenciés. Trois des sociétés d'exploitation de restaurants dont il a été administrateur ont déjà fait faillite, ce qui rend le remboursement des impayés très difficile à obtenir. Dans un cas, il existe même un jugement du Tribunal des Prud'hommes le condamnant à verser 18 000 francs à un ancien collaborateur, mais ce dernier n'a pas reçu un sou pour l'instant.

Nous avons sans succès tenté de contacter par téléphone le responsable de l'établissement. Selon l'une de ses employées, il serait actuellement en convalescence après une hospitalisation.

«Le droit suisse permet aux patrons de profiter des bénéfices générés par leurs sociétés, mais il ne les rend jamais d'office personnellement responsables des dettes de leurs entreprises en faillite, déplore Emmanuelle Joz-Roland, également secrétaire syndicale du SIT. Si nous dénonçons ce cas publiquement, c'est que nous espérons bien que cela poussera le procureur général à se saisir de l'affaire.»

Par la même occasion, le SIT souhaite aussi attirer l'attention sur la faiblesse des contrôles dans le secteur de la restauration. «La commission paritaire nationale ne compte que deux inspecteurs pour toute la Suisse romande, précise Emmanuelle Joz-Roland. C'est dérisoire! Il est indispensable de créer une commission paritaire cantonale.»

(TDG)

Créé: 17.10.2014, 16h26

[Voir tous les commentaires](#)